Nos morts

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

être imposée, les bases légales manquant, mais elle serait seule capable d'empêcher l'avilissement des prix.

Les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises existent aussi à l'étranger, dans une plus ou moins forte mesure. Tant que le commerce international sera entravé par des mesures de contrainte, la Suisse devra recourir à des restrictions pour protéger sa production. La sylviculture doit se montrer digne de cette protection. Elle peut faciliter la tâche de nos dirigeants en coopérant avec eux, consciente des sacrifices nécessaires. *Eric Badoux.*

NOS MORTS.

† Eugène Pellis, ancien forestier d'arrondissement, à Nyon.

Le 9 février 1935, est mort, à Lausanne, après une longue maladie, à l'âge de 79 ans, M. *Eugène Pellis,* originaire des Clées (Vaud), que la jeune génération de forestiers romands n'avait pas eu l'occasion d'apprendre à connaître.

Le défunt avait fait ses études à l'Ecole forestière de Zurich, de 1878 à 1881. Puis, ayant obtenu son brevet en 1882, il s'installe à Nyon comme expert forestier. En 1883, il est nommé sous-inspecteur des forêts, de l'arrondissement de la Vallée de Joux. Peu après, soit en 1886, il est promu forestier (c'était le titre admis alors et qui fut remplacé, en 1904, par celui d'inspecteur forestier) du 4me arrondissement, avec siège à Nyon. Le canton de Vaud ne comptait, à cette époque, que six arrondissements forestiers. Lors de la réorganisation de 1898, grâce à laquelle le nombre des arrondissements fut porté à 11, M. Pellis ne fut pas réélu. Il vécut dès lors retiré et perdit presque tout contact avec la gent forestière. Ajoutons qu'il fut, durant plusieurs années, le secrétaire de la Société forestière vaudoise.

M. Pellis était un gai compagnon, très aimable et plein d'humour. Ceux qui ont eu affaire avec lui, vers la fin du siècle dernier, et ses anciens collègues, en conserveront un bon souvenir. *H. B.*

---

† Paul Bertholet, expert forestier, à Veytaux.

Le 28 janvier est décédé à Veytaux-Montreux, M. *Paul-H. Bertholet,* expert forestier, né en 1865. Son père, M. *Charles Bertholet,* dont ont gardé un si lumineux souvenir tous ceux qui l'ont connu, revêtait en dernier lieu les fonctions d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Lausanne, où il mourut en 1915, peu après sa mise à la retraite.

Son fils Paul a étudié à l'Ecole forestière de Zurich (1883 à 1886), dont il obtint le diplôme d'expert forestier. Il fut un camarade d'études du professeur M. Decoppet. Mais il ne devait pas se vouer à la car-

rière forestière et entre dans une maison de commerce à Lausanne. En 1893, toutefois, il quitte celle-ci, ayant été appelé en qualité de commis de première classe à l'Inspection fédérale des forêts à Berne. Il y reste jusqu'au 1er avril 1924, date de sa mise à la retraite et à laquelle il rentre au pays natal, soit à Montreux. Jusqu'à sa fin, il a montré beaucoup d'intérêt pour les publications forestières et il fut un fidèle des réunions de la gent forestière.

Nous présentons à sa veuve et à sa famille l'expression de notre profonds sympathie. *H. B.*

COMMUNICATIONS.

Au Japon.

Etendue boisée, sa répartition entre les catégories de propriétaires. Le Japon est un des pays où la forêt est le plus fortement représentée et un de ceux aussi où la forêt jouit des soins les plus entendus. L'empire du Mikado ne possède pas moins de quatre établissements supérieurs pour études forestières, tous rattachés à une université. Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en reproduisant, ci-dessous, quelques extraits d'un article sur « les Bois du Japon », par MM. *H. Lejeune* et *K. Koch,* paru au dernier cahier de la « *Revue internationale du bois* ».

« La superficie des terrains boisés, dans le Japon proprement dit (à l'exclusion de Formose, la Corée et de la partie sud de Sakhaline), est de : 19.879.000 ha, soit environ 52 % de la superficie totale du pays.

Voici comment se décompose approximativement ce domaine forestier :

Feuillus	env.	8.470.000	ha	(42,5 %)
Conifères	»	4.633.000	»	(23,3 %)
Feuillus et conifères mélangés . . .	»	6.149.000	»	(31,0 %)
Bambous	»	136.000	»	(0,7 %)
Divers	»	491.000	»	(2,5 %)

La propriété forestière est assez curieusement répartie :

Forêts impériales [1]	env.	1.300.000	ha	(6,5 %)
» *domaniales*	»	7.510.000	»	(37,8 %)
» *préfectorales*	»	3.135.000	»	(15,8 %)
Biens forestiers des sanctuaires . . .	»	119.000	»	(0,6 %)
Forêts privées	»	7.815.000	»	(39,3 %)

De cet immense domaine forestier, certaines parties sont particulièrement réputées pour la beauté des bois qu'elle produisent. Ce sont :

---

[1] Propriétés particulières de la Maison du Mikado.